Lettre info N° 54 Trimestriel : Septembre /Octobre / Novembre

Ensemble pas à pas!

Bureau de dépôt BB Carrière 1081 Koekelberg N° d'agrément: P918518



CPA/4604

LESAMIS D'ACCOMPAGNER asbl-vzw

Sous le haut patronnage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid

Éditorial

Un de mes confrères vietnamiens m'a demandé de faire légaliser son diplôme de « Master en Ingénierie sociale » qu'il avait obtenu en Belgique. Une fois informé de la procédure à suivre, je me rendis d'abord au Service de légalisation de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je dus ensuite faire traduire le diplôme par une traductrice jurée ayant la certification d'un greffe du tribunal de première instance. Après quoi, je me rendis au « SPF Justice - Service Légalisation », où l'on m'envoya ensuite au « SPF Affaires étrangères - Service Légalisation » pour - enfin - finaliser la légalisation du diplôme.

Une procédure administrative à suivre ne renseigne pas les aléas que vous allez rencontrer. Souvent, il faut prendre rendez-vous avec le service ad-hoc. Ainsi, récemment, des personnes ont été envoyées par leur CPAS à l'un de ces services sans avoir été informées qu'il fallait prendre rendez-vous ... et elles furent refoulées! Vous imaginez leur déception!

Comme ce sont principalement des étrangers qui viennent faire légaliser un document, la langue peut aussi être un obstacle. Ainsi, cette famille ne comprenant que des rudiments de français fut priée de se rendre à un endroit « x » sur base d'une adresse en néerlandais qu'elle ne savait pas déchiffrer.

Ma brève expérience m'a conforté dans l'idée que l'accompagnement de terrain est plus que jamais indispensable. Un accompagnateur aide à surmonter des obstacles insurmontables pour des allochtones, mais minimes pour lui.

Nous comptons sur votre générosité pour pérenniser notre service d'accompagnement ambulatoire. Merci pour votre fidélité à nous soutenir.

Fr Guy

Un retour de mission : « des surprises sur le terrain ».

La démarche consiste à apprendre l'itinéraire pour un trajet allerretour du Centre d'accueil vers la Maison médicale. D'emblée, cela semble une mission plutôt 'facile', il faut juste orienter le bénéficiaire dans les transports en commun. Pourtant, dans la réalité, cet accompagnement se révélera complexe et pour le bénéficiaire et pour le bénévole. Ci-dessous, le retour de mission du volontaire:

Après ce rendez-vous raté, nous prenons le chemin retour. Arrivés à l'entrée du Centre d'accueil, je dis au revoir à Mr. Cependant, celui-ci me rattrape dans la rue pour m'informer qu'on ne l'a pas laissé rentrer.

En effet, les bénéficiaires étant sans domicile fixe sont logés dans ce centre sur base d'une régularisation quotidienne, car le système se réinitialise à chaque sortie. Je



«Arrivée à la Maison d'accueil, je décline mon identité ainsi que celle du bénéficiaire que je viens accompagner. Je patiente en attendant qu'on cherche monsieur. Dans un premier temps, ils ne le trouvent pas. Plusieurs minutes après, ils finissent par le localiser, sauf qu'il nous reste très peu de temps avant son rendez-vous. Je contacte le secrétariat de la Maison médicale pour prévenir du retard. Arrivés sur place, j'apprends que Mr n'avait pas LE document lui permettant d'être reçu en consultation. Et malgré la volonté de la préposée, sans ce document, Mr n'a pas été reçu.

décide donc de retourner au centre pour expliquer que j'étais partie avec Mr pour son rendez-vous médical et que je le ramenais. La sécurité nous laisse rentrer. J'ai réalisé combien, une sortie quoi qu'officielle, risquait de remettre Mr à la rue.»

En définitive, un accompagnement tout à fait normal peut avoir des rebondissements insoupçonnés, heureusement que la présence du volontaire est un soutien dans les étapes prévues et imprévues de la mission.

Accompagner c'est comme une famille

Après une période d'incapacité de travail, j'ai décidé de re- Je suis arrivée en Belgique prendre à mi-temps. Mon employeur ayant fait des erreurs en avec ma famille il y a 10 ans complétant les documents pour la mutuelle, mes indemnités et à l'époque je ne parlais d'incapacité ont été bloquées.

J'ai entendu parler des « Amis d'Accompagner » et après des J'éprouvais des difficultés semaines de bataille, seule contre mon employeur et la mutuelle, je m'y suis rendue.

Le côté humain de l'équipe m'a touchée « c'était comme une famille ». Ils m'ont accompagnée et soutenue dans toutes mes démarches.

Cette situation a duré 4 mois! Heureusement, le CPAS a pu traduction. m'avancer mes indemnités de mutuelle pour août et septembre : ce qui m'a permis de payer mes loyers impayés et factures.

Aujourd'hui, mon dossier de mutuelle est enfin débloqué. Je me sens encore fort fatiguée, mais rassurée que ma situation soit enfin résolue.

Je remercie infiniment toute l'équipe pour son accueil et son temps; je n'aurais pas su quoi faire sans « Les Amis d'Accom-Madame C. M pagner ».



De bénéficiaire à bénévole

que l'anglais.

linguistiques et le CPAS m'a donc adressée vers Accompagner où j'ai trouvé une aide précieuse pour les démarches (je devais recommencer ma vie à zéro !) et la

On peut dire qu'Accompa-

gner m'a sauvé la vie car je n'avais aucune idée du fonctionnement des institutions en Belgique. Mes enfants avaient alors 8 ans, 4 et demi et 7 mois! Arnaud et d'autres bénévoles anglophones m'ont aidée.

J'ai pris des cours de français et de néerlandais pour devenir autonome et demandé la reconnaissance de mes diplômes du côté néerlandophone car la procédure était plus simple. Depuis, mon français a bien progressé, mais il m'arrive de solliciter les Amis lorsque je dois comprendre des documents complexes.

Disons que je suis maintenant autonome à 90% Il y a quelques mois j'ai commencé un volontariat ici en tant qu'Accueillante relationnelle. Mes tâches principales portent sur l'accueil du public, des traductions d'entretiens et d'autres tâches administratives

Je me sens utile et à l'aise avec chacun dans cette ASBL. J'ai aussi la possibilité d'accompagner à mon tour les gens sur le terrain. Je tiens aussi à remercier Marie-Noëlle toujours présente à mes côtés!

Rania

Rapport d'étonnement : Le bilan de début de bénévolat

Dans notre processus de suivi de volontaires, nous prévoyons de rencontrer les nouveaux volontaires après 2-3 mois d'activité à Accompagner afin de faire ce que nous appelons le Rapport d'étonnement.

Cette rencontre individuelle entre le volontaire et moi-même est un lieu de partage autour des premiers mois passés à l'association. Le volontaire est amené à faire part de ses « étonnements » et ressentis positifs ou négatifs, des difficultés et réussites rencontrées, de ses questionnements, ... et éventuellement de pistes d'amélioration. C'est le bilan de début de bénévolat!

Voici, comme exemple, des extraits de ma rencontre avec Luc - bénévole Accompagnant :

« Mon bénévolat à Accompagner n'a pas bien débuté. En effet, mes 5 premières missions ont été soit annulées par le partenaire, soit le bénéficiaire n'a pas souhaité partir en mission alors que j'étais devant sa porte.

Pour être honnête, j'ai pensé à arrêter et mes proches me poussaient dans ce sens. C'est frustrant de débuter comme cela. Mais, j'ai persévéré, car je voulais essayer de réaliser au moins une mission. Cela a fini par fonctionner.

À présent que mes missions se déroulent sans trop d'encombres, je peux dire que j'apprécie accompagner sur le terrain. C'est une activité utile. Je rencontre diverses personnes et les aide dans leurs démarches. C'est aussi assez gratifiant lorsque la situation d'un bénéficiaire se débloque et qu'il repart heureux.

Je trouve qu'on est soutenu au sein de l'association de par les formations données. Les thématiques sont agréables, adéquates. C'est aussi chouette qu'on prenne de nos nouvelles par la rencontre d'aujourd'hui (rapport d'étonnement).

Lors des formations, on a l'occasion de faire la connaissance de nos collègues bénévoles. L'ambiance est bienveillante. On est dans le partage et l'ouverture. Il y a finalement beaucoup de diversité parmi les bénévoles - les bénéficiaires. Ce sont de belles rencontres. »

Mathilde - Coordinatrice du Volontariat

« Accompagnement et reconnaissance » Gérard Warnotte suite Lettre Info 53 p.3

Le sentiment de mépris éprouvé par ceux qui se trouvent en grande précarité est d'autant plus violent quand ils ont à faire face à des décisions incompréhensibles prises par des services sociaux sans qu'ils puissent en comprendre les motifs et les justifications.

Une illustration:

Madame M. en raison d'un budget limité ne dispose pas de suffisamment de ressources financières pour se procurer ses médicaments indispensables pour ses soins médicaux. Le CPAS contacté explique que la carte médicale a été refusée en raison du fait qu'elle consultait un médecin n'ayant pas de convention avec le CPAS.

Suite à cela, Madame M. se rend une nouvelle fois au CPAS. Là, il lui est demandé de fournir aussi une fiche de salaire pour le mois en cours. Il lui est cependant impossible de remettre cette fiche avant la fin du mois. Cela signifie que son dossier est reporté au mois suivant, le temps que le comité prenne une décision quant à l'octroi de la carte médicale. Pendant ce temps, elle n'aura donc pas accès aux soins médicaux. Or depuis sa première demande plusieurs mois se sont écoulés faits de démarches infructueuses et d'une attente à la longue insupportable.

Notre association contacte donc une nouvelle fois le CPAS. C'est alors qu'une proposition peut voir le jour : fournir les fiches de paie des quatre mois précédents. Ce qui fut fait et contribua enfin à la régularisation du dossier. Il aura fallu un délai de plusieurs mois fait de démarches infructueuses avant qu'enfin la carte médicale soit attribuée.

Il ressort de cette expérience que les conditions pour l'obtention de la carte médicale n'étaient pas claires. Il y a eu un défaut d'informations et d'analyse de la part de l'assistant social du CPAS.

Madame M. a fait l'expérience du mépris avec lequel ses problèmes de santé étaient traités sans qu'elle puisse percevoir les raisons du refus opposé à sa demande. Par ailleurs, ne pas être écoutée et reconnue par l'assistante social du CPAS a aggravé ses angoisses et ses difficultés à cause de l'application stricte d'une règle impossible à satisfaire.

Ce « sentiment de mépris » peut altérer la confiance des personnes dans l'équité du système de protection sociale. Cela peut être l'amorce d'une méfiance qui touche une part de personnes vivant dans la précarité qui doivent faire appel à l'aide sociale.

Accès à l'aide sociale : un parcours du combattant

L'aide sociale offre une protection selon la loi belge qui doit assurer à toute personne dans un « état de besoin » de pouvoir vivre « conformément à la dignité humaine ». L'aide sociale est présentée comme un filet de sécurité que certains dénoncent comme étant de l'assistanat.

Dans la société compétitive et individualiste qui est la nôtre, c'est la personne qui serait responsable de son état. Toute aide risque de la détourner du désir de se prendre en charge elle-même. Telle est sans doute une des raisons pour lesquelles l'attribution de cette aide se présente comme une épreuve redoutable pour ceux qui doivent y avoir recours. Cette aide sociale est fournie au terme d'un processus qui peut être in-

quisitorial par les questions posées où le demandeur doit faire la preuve de sa bonne foi pour faire valoir ses droits.

Dans cette perspective, il y a une injonction donnée à la personne d'être autonome tout en l'enfermant dans un tissu de règles et de prescriptions qui rendent le « bénéficiaire » dépendant du système en l'empêchant de fait d'être autonome et de faire des choix en fonction de ses besoins propres

Cette injonction à l'autonomie est paradoxale pour deux raisons (Duvoux 2009 : 17)

Sur le plan matériel, les personnes sont tributaires des relations régulières et contractuelles qu'elles nouent avec les services sociaux ce qui les conduit à éprouver la condition d'assisté. Elles sont bénéficiaires de l'aide sociale sous condition de chercher du travail. Pour ce faire, dépendantes des suivis, des contrats, des formes d'accompagnement diverses.

Sur le plan symbolique, les personnes sont poussées à intérioriser les normes qui leur sont imposées par l'institution ce qui les conduit à se dévaloriser elles-mêmes. Il s'instaure une relation de dépendance vis-à-vis du travailleur social qui interprète la bonne volonté dont une personne précarisée peut faire preuve pour se réinsérer.

La dénomination de « bénéficiaire » pour désigner les allocataires sociaux est révélatrice de l'esprit qui préside à l'attribution de l'aide sociale qui est soumise à l'appréciation sinon à l'arbitraire du travailleur social vis-à-vis de celui qui en situation de vulnérabilité.

Une illustration:

Maria, mère d'un enfant mineur, enceinte d'un nouvel enfant, devait accoucher avant les vacances. Quatre mois avant l'accouchement, elle se voit signifier la suspension du Revenu d'intégration sociale (RIS). La justification est qu'elle n'a pas fait les démarches suffisantes pour s'inscrire à un cours de français et rechercher une crèche pour son enfant lui permettant de postuler à un emploi.

Cette suspension de l'aide sociale entraîne automatiquement l'impossibilité de payer le loyer du logement qu'elle occupe avec pour conséquence la menace du propriétaire d'aller en Justice de Paix.

C'est à ce moment-là qu'elle fait appel à notre association où on lui propose de l'accompagner au Conseil du CPAS pour faire appel de cette décision. Là, après être accompagnée par une bénévole qui l'aide à plaider sa cause, le Conseil décide de rétablir son RIS, trois mois plus tard

Cet exemple montre à quel point la volonté du CPAS d'appliquer strictement les règles par des contrôles sévères est inefficace car elle rend la situation inextricable et sans issue possible. Elle débouche sur la marginalisation des personnes précaires.

D'autre part, le fait que notre démarche ait abouti met en évidence des pratiques qui peuvent être abusives et relèvent de l'arbitraire du travailleur social dans le jugement qu'il porte sur les personnes et leur volonté de se réinsérer sur le marché de l'emploi.

(à suivre)

Bienvenue

C'est plein d'émotion que je vous écris ces quelques lignes. J'ai la joie d'avoir été engagé en tant qu'Assistant Social au sein des Amis d'Accompagner.

Certain.es me connaissent déjà et je suis impatient de rencontrer celles et ceux que je n'ai pas encore croisé. Si on me connaît, c'est parce que je suis arrivé parmi vous en 2018. J'ai commencé mon activité en tant que bénévole accompagnant et accueillant relationnel.

Ces activités emplies de relations humaines m'ont vite donné l'envie de m'investir dans le travail social. J'ai donc décidé de me former pour devenir Assistant Social. La fidélité que Les Amis d'Accompagner accorde à ses proches, fait que je me retrouve aujourd'hui, après avoir effectué mon stage de 3e année à l'accueil d'orientation sociojuridique, engagé à part entière.

Hasard du calendrier : je suis entré dans l'association le 12/09/18 et je viens d'entrer en fonction le 12/09/22, pile 4 ans plus tard. Quel parcours!

Au plaisir de collaborer avec vous tous dans notre mission commune d'aide aux plus démunis.

Julien



L'équipe se met au vert ... et aux égouts

Le 23 septembre dernier, notre équipe de salariés a vécu son premier team building. Le Comité de direction a tout préparé! Le rendez-vous est fixé à la Maison Notre Dame du Chant d'Oiseau à 08h45. A notre arrivée, nous découvrons un vaste espace champêtre et une salle de réunion préparée pour notre venue: couques, thé, café. Quel accueil! Tout est réuni pour que la journée se déroule bien.

Pour lancer la 1ère activité du jour, une petite citation de Sénèque : « Il n'y a pas de vent favorable à celui qui ne sait où il va ». A quoi, cela nous fait-il penser? Une matinée de Brainstorming autour des objectifs triennaux 2023 – 2025 de l'Association. Alors c'est parti pour 3 moments de réflexion (1 par axe à traiter) en

Une table est apprêtée pour l'équipe. Au menu, ce sera: Salade verte en entrée, Poisson avec sa purée et ses légumes en plat et Salade de fruits en dessert. Le temps de faire une pause dans les jardins, de ranger la salle et nous sommes repartis pour la seconde partie de la journée, plus ludique et décontractée.

Après une marche digestive et quelques arrêts de métro, nous arrivons à notre 2ème lieu de rendez-vous: Le Musée des Egouts à Bruxelles. Petite surprise des chefs, une visite guidée! Saviez-vous qu'une rivière coule sous vos pieds entre la gare du Midi et la gare du Nord? Qu'il n'existe pas de crocodiles dans les égouts? Que le rat mange le tiers des déchets rejetés dans les égouts? ... Mais



sous-groupe, suivis de moments de mise en commun. Attention, les étapes sont chronométrées alors pas une minute à perdre ©!

Heureusement que la matinée se termine car les post-it commencent à manquer. Ceux-ci sont occupés par les idées émises par les groupes et sont conservés précieusement en vue d'un travail ultérieur. Hé! Oui! Le plan triennal n'est pas encore établi! ... et pour l'heure, il est temps d'aller remplir nos estomacs.

que serait le Musée des égouts sans une visite des égouts ? Ouf, il n'a pas trop plu, alors on y va.

Et c'est sur cette note parfumée et humide que se termine notre journée (avec la photo de groupe bien entendu)!

Merci à tous les participants et à nos bénévoles sans qui notre Projet ne pourrait pas se poursuivre. ©

Mathilde

Aandacht!

Voortaan kunt U de Nederlandse uitgave bekomen op aanvraag aan Accompagner, Sergijselstraat 23, 1081 Brussel (mathilde.biette@accompagner.be)

Les amis d'Accompagner N.N. 0879.434.959

Accueil et correspondance :

Rue Emile Sergijsels, 23 1081 Bruxelles T: 02.580.20.30 bruxelles@accompagner.be

Accompagnement ambulatoire: 02.580.20.33

info.saa@accompagner.be

Site internet:

www.accompagner.be

Siège social

Rue des Braves 21 1081 Bruxelles Coordonnées bancaires IBAN BE25 1142 6095 4582 BIC CTBKBEBX Comment nous aider?

En versant un don au compte IBAN BE25 1142 6095 4582 de «Les Amis d'Accompagner» avec en communication «Don». Nous vous délivrerons l'attestation fiscale annuelle pour tout donc = ou > à 40€ cumulés dans l'année, et ce au courant du 1er trimestre 2023.

Vos données personnelles

Si vous ne désirez plus recevoir d'informations de notre part ou préférez recevoir la lettre Info par courriel plutôt que par la poste, veuillez contacter mathilde.biette@accompagner.be. Si vous désirez que vos données soient retirées de notre base de données, veuillez contacter arnaud.de.temmerman@accompagner.be

Editeur responsable : Guy Leroy, rue des Braves 21 - 1081 Bruxelles (bruxelles.pre@accompagner.be)







